



Acquisition et maintenance de logiciels de gestion financière, de gestion de la paie et de facturation diverse en mode hébergé et de prestations associées

LOT 2 : Logiciel de gestion de paie

ACTE D'ENGAGEMENT



**Communauté de Communes
du Pays Léonard**
29 rue des Carmes
Boîte Postale 116
29250 Saint Pol de Léon
☎ : 02.98.69.10.44
Fax : 02.98.69.15.00

Marché n°2016/07/01

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'objet du présent marché, concernant l'acquisition et maintenance de logiciels de gestion financière, de gestion de la paie et de facturations diverses en mode hébergé et de prestations associées, est passé entre la personne ci-dessous dénommée « **le Prestataire** » et la **Communauté de Communes du Pays Léonard**, représentée par son Président.

A. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR ET CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

Communauté de Communes du Pays Léonard
29 rue des Carmes – BP 116
29250 SAINT POL DE LEON
TEL : 02.98.69.10.44

A.1 Le représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur Nicolas FLOCH, Président de la Communauté de Communes du Pays Léonard

A.2 Objet du marché :

Le présent marché a pour objet l'acquisition et la maintenance de logiciels de gestion financière, de gestion de la paie et de facturation diverse en mode hébergé, et de prestations associées

A.3 Allotissement

Cet acte d'engagement concerne le lot 2 : Logiciel de gestion de paie

Les lot 1 - Logiciel de gestion financière et lot 3 - Logiciel de facturation diverse ayant des actes d'engagement différents.

A.4 Variantes et options :

Sans objet

A.5 Mode de consultation :

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

A.6 Durée du marché :

Le présent marché est passé pour une durée de 5 ans.

La date prévisionnelle du commencement des prestations est fixée au 1er janvier 2017, avec une récupération des données existantes sur 5 ans pour les 2 collectivités en amont de cette date.

B. ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article «pièces contractuelles» du cahier des clauses particulières qui fait référence au CCAG- technique de l'information et de la communication et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire (Candidat individuel),

M

Agissant en qualité de

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

Le mandataire (Candidat groupé),

M

Agissant en qualité de

désigné mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

C. Prix

L'évaluation de l'ensemble des études, pour un prix global et forfaitaire est décomposée dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et de la T.V.A. :

Phase		Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
1	Récupération des données sur 5 ans
2	Achat du logiciel
3	Installation du logiciel
4	Formation du personnel
5	Maintenance annuelle
6	Coût journalier pour développement spécifique (article 9.3 du CCP)
Montant du marché	
Soit en toutes lettres :				
.....				

Les prix exprimés tiennent compte de l'ensemble des frais du titulaire (ex : frais de déplacement).

¹ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

D. Délais d'exécution

Le délai d'exécution est proposé par le candidat comme suit :

N°	Désignation des prestations	Délai d'exécution
1	Récupération des données
2	Installation du logiciel
3	Délai d'intervention pour anomalie bloquante
4	Délai d'intervention pour anomalie non bloquantes

Le délai d'exécution des prestations part de la date de l'ordre de service N°1. La reprise des données sur 5 ans sera effectuée en amont de la date figurant sur l'ordre de service.

D.1 Compte à créditer

Un relevé d'identité bancaire ou postale doit être joint au pli du candidat.

D.2 Mode de règlement

Le règlement se fait par mandat administratif.

D.3 Durée de validité de l'offre

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le Règlement de Consultation.

E. Compatibilité avec d'autres logiciels

Le logiciel présenté doit être compatible avec les logiciels des lots 1 et 3

Nom de logiciel compatible pour le lot 1 : logiciel de gestion financière	Nom de logiciel compatible pour le lot 3 : logiciel de facturation diverse
.....
.....
.....
.....

F. PRIX – MONTANT DU MARCHÉ

F.1 Contenu du prix

Le marché est passé conformément aux conditions financières figurant dans le présent acte d'engagement et conformément à l'ensemble des prestations décrites au CCP.

L'unité monétaire est l'euro.

Le prix est réputé comprendre toutes les dépenses liées à l'exécution de la mission, y compris les réunions, déplacements, les reproductions de documents, les frais généraux, impôts et taxes.... et assurer au titulaire une marge pour risque et bénéfice.

Le prix est réputé tenir compte de toutes les suggestions d'exécution des prestations qui sont prévisibles dans les conditions de temps et de lieu où s'exécutent les prestations.

F.2 Montant sous traité désigné au marché

Les annexes au présent acte d'engagement, fournies par le PRESTATAIRE, indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Prix hors T.V.A. €
- T.V.A. au taux de 19.6 % €
- Montant T.V.A. incluse €

.....(euros) (en lettres)

F.3 Montant sous traité envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au représentant légal du Maître d'Ouvrage. Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement, ou céder :

Nature de la prestation	Montant Hors T.V.A.	Montant de la T.V.A.	Montant T.T.C.
TOTAL			

F.4 Créance présentée en nantissement ou cession

La créance maximale que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

.....euros TVA incluse.

G. REGLEMENT DU MARCHÉ

G.1 Comptable assignataire

Pour l'exécution financière du présent marché, le comptable public assignataire chargé des opérations de paiement est le percepteur du Trésor Public de Saint Pol de Léon.

Toutes les correspondances ou réclamations liées aux opérations de paiement doivent lui être adressées.

G.2 Prix du marché et TVA

Le prix du marché est établi hors taxe.

Il s'y ajoutera la TVA en vigueur au moment des paiements.

G.3 Pénalités de retard (article 14 du C.C.P)

H. Nomenclature(s)

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
Logiciel de gestion des temps de travail et des ressources humaines (48450000-7)	

J'affirme, sous peine de résiliation du plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens (ou à mes torts exclusifs), que ladite société (que je) ne tombe pas sous le coup de l'interdiction édictée par l'article 50 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

A _____, le

Le candidat
(représentant habilité à engager l'entreprise²)

(Nom du signataire, signature et cachet de l'entreprise)

² En cas de délégation de pouvoir ou de signature, un pouvoir de la personne habilitée à signer le marché doit être fourni dans le pli.

I. REPONSE DE LA COLLECTIVITE

CADRE RESERVE A LA COLLECTIVITE – NE RIEN INSCRIRE

Compte tenu de l'acceptation de :

La solution de base

Pour un montant total de (en chiffres) :

(en lettres)
.....

détaillé comme suit :

.....
.....
.....
.....
.....

Visa : Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Saint Pol de Léon, le

Communauté de Communes d Pays Léonard
Nicolas FLOCH, Président

*(Signature et cachet de la Communauté de
Communes du Pays Léonard)*